

Département de l'Allier
Commune de Louchy Montfand

L'an deux mille vingt-deux, le 03 octobre à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle de la Mairie à Louchy Montfand, sous la présidence de M. Bruno CHANET

Convocation du 23 septembre 2022

Etaient présents : Bruno CHANET, Chantal LAPLANCHE, Anthony LANDRIEAUX, Rebecca RITACCO, Franck PETIT-JEAN, Jacqueline REDON, Brigitte DAGNIAUX, Véronique JUTIER, Philippe CLUZEL, Emmanuel SCOTTON

Secrétaire de séance : Chantal LAPLANCHE

Avant de débiter le conseil municipal, Monsieur le maire et l'ensemble de son conseil municipal échantent sur le décès de leur ami et collègue Monsieur Éric Blache. La préfecture sera informée par le secrétariat de mairie du décès de Mr Blache.

Délibération pour le renouvellement de l'assistance technique BDQE

Monsieur le maire rappelle que la commune bénéficie de l'assistance technique fournie par le BDQE et propose de renouveler cette convention pour la période de 2022 à 2024.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Délibération pour l'acquisition de la parcelle ZA 361 DE 1800 m2 au 14 rue de Montfand

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune envisage d'acquérir la parcelle ZA 361 située 14 rue de Montfand d'une surface de 1800 m2. Le montant de la parcelle est de 15 000€.

Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la mairie.

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité :

- D'acquérir la parcelle ZA 361 d'une surface d 1800 m2 située 14 rue de Montfand pour un montant de 15000 €
- D'autoriser l'adjoint au maire, Monsieur Landrieaux Anthony, à signer tout le document relatif à l'acquisition du terrain.

Délibération pour l'acquisition de la parcelle ZA 364 DE 347 m2 au 10 rue de Montfand

Monsieur Landrieaux Anthony informe le conseil municipal que la commune envisage d'acquérir la parcelle ZA 364 située d'une surface de 347 m2. Le montant de la parcelle est de 2 776€.

Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la mairie.

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité :

- D'acquérir la parcelle ZA 364 d'une surface de 347 m2 située 14 rue de Montfand pour un montant de 2 776 €
- D'autoriser l'adjoint au maire, Monsieur Landrieaux Anthony, à signer tout le document relatif à l'acquisition du terrain.

Vu les circonstances aucun autre sujet n'est abordé lors de ce conseil, ils sont reportés à la prochaine réunion qui aura le : **mardi 18 octobre à 20 H**

Ce même jour, aura lieu le départ en retraite de Monsieur François Myoski.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Bruno CHANET

